

COMMISSIONS SF2M

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Projet établi à la suite de la réunion du 24 novembre 2009 consacrée aux commissions SF2M

Objet :

le but d'une commission SF2M est défini dans le cadre général des orientations de la SF2M telles qu'elles sont définies par ses statuts. La commission organise des réunions, des études, des contacts entre ses membres dans un domaine particulier des sciences et/ou des techniques d'élaboration ou d'utilisation des matériaux.

Thèmes :

Le domaine particulier choisi pour thème de la commission correspond à un sujet sur lequel une communauté existe et souhaite échanger, sous réserve que son thème soit du domaine de la science et de la technique des matériaux.

La définition et les limites du domaine doivent être définies par les animateurs principaux rassemblés en bureau. Il doit être approuvé par le bureau et le conseil de la SF2M.

Tout membre de la SF2M peut proposer de nouveaux thèmes de commission mais l'enregistrement définitif d'une nouvelle commission est soumis à la condition de réunir un certain nombre de personnes (une dizaine au moins pour fixer les idées) pendant un certain temps (plus d'un an pour fixer les idées).

Membres d'une commission:

Les membres d'une commission doivent être fixés par les animateurs principaux (bureau). Ils choisissent un président de commission qui est enregistré par la SF2M. Il n'y a pas de règle pour le renouvellement de ce bureau ni de son président, une grande liberté étant laissée à chaque commission. Mais le président et les membres actifs ont la responsabilité d'assurer le renouvellement et l'évolution de leur commission.

Le bureau choisit une liste de laboratoires prospects travaillant dans le domaine choisi pour thème. Il sollicite les personnes de ces laboratoires pour participer aux activités choisies.

Les personnes participant aux réunions sont considérées comme membres de la commission. Le président de la commission Ils ne sont pas obligatoirement membres de la SF2M mais le secrétaire de la commission communique la liste des participants au secrétariat de la SF2M pour renouveler l'appel pour de nouvelles réunions.

Le secrétariat de la SF2M propose l'adhésion à la SF2M à tous les membres de la commission par envoi du bulletin d'adhésion et d'une note de présentation de la SF2M.

Réunions

Une commission peut avoir recours à des échanges virtuels pour éviter les déplacements.

Mais le fonctionnement ne doit pas être limité à l'existence d'un réseau virtuel. La tenue de réunions avec présence constatée doit rester un élément important de connaissance et d'échange.

Une commission doit assurer la tenue d'au moins une réunion par an mais le nombre de réunions annuelles est fixé librement par chaque commission.

Activités :

En dehors du choix et de la définition du domaine, ainsi que de la recherche des membres, les activités d'une commission peuvent toucher plusieurs types d'activité. La liste des types d'activités possibles reprise ci-dessous peut être adaptée à chacun des thèmes considérés, avec des limites qui dépendent du domaine considéré.

Formations – formations organisées par chacun des laboratoires – supports de formation – niveaux de formation – formations pour étudiants, pour chercheurs, pour techniciens, pour la formation continue – formations possibles pour l'ensemble des membres de la SF2M

Recherches – thèmes de recherche des laboratoires – compétences – spécialités matériaux – industriels impliqués sur le thème – liaisons entre laboratoires – possibilités d'échanges – modélisation – essais – mesures – contraintes particulières des laboratoires dans le domaine - thèmes pouvant faire l'objet de réunions particulières et d'échange – thèmes d'intérêt majeur pour réunions SF2M

Colloques et conférences – organisation de conférences propres à la commission – participation aux conférences matériaux, aux conférences SF2M, etc...

Activités éditoriales – liste des revues sur lesquelles on peut publier dans le domaine - recherche de communications pour des revues. – participation de la commission dans les comités éditoriaux, etc...

Activités de normalisation – Normes existantes – participation aux comités de normalisation – point de vue sur les normes – etc...

Cette liste n'est pas limitative bien entendu.

Rapports à la SF2M :

Une commission SF2M doit présenter un bilan d'activité annuel. En principe pour le rapport d'activité annuel préparé pour l'Assemblée Générale de la SF2M

. Le président de la commission prend la responsabilité de fixer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Le secrétariat de la SF2M enregistre les réunions de la Commission. Il facilite la tenue de ces réunions. Il peut aider à réserver les salles lorsqu'il en a la possibilité. Il diffuse les ordres du jour des réunions. Il publie sur le site web un compte-rendu de la réunion (limité aux aspects qui concernent tous les membres SF2M). Un compte-rendu plus détaillé peut être diffusé aux seuls membres de la commission.

Le Secrétariat de la SF2M assure des services plus spécifiques pour la tenue des conférences ou journées thématiques plus importantes.

Le Secrétariat de la SF2M assure le relais pour l'organisation des formations au Cacemi ou de formations spécifiques liées à la tenue de certaines conférences.

Communication et Site Web SF2M:

La SF2M met son site web à la disposition des commissions pour maintenir une communication par voie électronique. Il est souhaitable que chaque commission définisse un correspondant responsable des informations mises sur le site et des mises à jour qu'elle doit communiquer au secrétariat et au webmaster. Une commission peut avoir des pages partagées avec l'ensemble des membres SF2M mais aussi avoir ses propres informations et des pages réservées à ses propres membres.

Des informations peuvent également être diffusées par l'intermédiaire du bulletin de liaison SF2M communiqué par voie électronique à l'ensemble de ses membres.